



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 24 novembre 2016

Délibération CA-2016-11-24-6

relative à la motion déposée par les représentants de la CGT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010,
Vu la motion présentée par les représentants de la CGT,*

- **Point de l'ordre du jour**

Motion des représentants de la CGT

- **Entendu l'exposé de Monsieur Clément SCHERTZ, administrateur du Conseil d'administration du Cnous et représentant de la CGT,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la motion présentée par la CGT

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **rejette** la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 16
Nombre de procurations : 12
Abstentions : 5
Pour : 8
Contre : 15

Fait à Vanves, le 1^{er} décembre 2016

Emmanuel GIANNESINI

Pièce jointe : - motion

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le

0 2 1 2 1 6



UNION NATIONAL DES SYNDICATS CGT DES CROUS

Conseil d'Administration du CNOUS du jeudi 24 novembre 2016

MOTION

RELATIVE A LA MUTUALISATION DES CROUS BESANCON-DIJON ET CAEN-ROUEN

NON à la casse des CROUS !!

Mesdames et Messieurs les membres du CA,

Nous avons été informés du report des projets de fusion/mutualisation notamment pour les CROUS Besançon-Dijon et Caen-Rouen en 2019.

Nous interpellons les membres du CA du CNOUS sur la situation inquiétante des collègues exerçant dans ces CROUS.

Les informations contradictoires sur ces projets ne permettent plus aux collègues d'exercer sereinement les missions dédiées aux étudiants. Cette situation particulièrement anxiogène a un impact direct sur la santé et sur le climat social au sein de ces établissements.

Les incertitudes de l'Etat sur ces projets montrent bien la fragilité et les risques que peuvent peser ces restructurations sur la qualité de vie des étudiants. Seul le maintien d'une gestion de proximité répond aux besoins des étudiants. Les objectifs de l'Etat ne peuvent être que purement comptables : la diminution de la masse salariale et des frais de gestion.

Ces restructurations viendraient rompre la dynamique portée par l'ensemble des personnels des CROUS, dont le fonctionnement actuel reste globalement positif. Les efforts des équipes en matière de restauration et d'hébergement sont nombreux et ont été largement mis en évidence dans les Conseils d'Administration des CROUS et du CNOUS.

L'absence de dialogue social au niveau des instances nationales (CA CNOUS, CTC, CHSCT, etc.) sur ces projets qui engagent le devenir des CROUS est un déni de démocratie.

Ainsi, comme nous l'avons écrit à Madame la Ministre le 16 novembre 2016, nous demandons l'annulation définitive des projets de fusion/mutualisation pour l'ensemble des CROUS.

Paris, le 24 novembre 2016